DÉPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de BRIGNOLES



Mairie de Régusse

83630

Téléphone : 04 94 70 16 23 Télécopie : 04 94 70 18 74

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

Le Maire de Régusse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R 411-5, R 411-8 et R 411-20 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L2213-5, L 2512-13 et R 2213-1;

VU le code de la voirie routière ;

VU la demande de l'entreprise SFM Terrassement Travaux Public (pour le compte d'ENEDIS) 199 Chemin des Banquets 83790 PIGNANS

Arrêté

<u>Article 1^{er}</u>: En raison de travaux de pose réseau BTAS ENEDIS + supports, la circulation sera alternée, par feux tricolores, Avenue des Contents, du 27 juin au 18 juillet 2022, de 8h à 17h.

Article 2°: Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une présignalisation et d'une signalisation conformes à la réglementation en vigueur. Elle sera mise et maintenue en place par l'entreprise SFM Terrassement chargée de la réalisation des travaux, qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents et accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

<u>Article 3°</u>: Madame le Maire et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Régusse le 23 juin 2022.

Le Maire, Renée JEANNERET

